

SEANCE DU 27 JUIN 2025

Par suite d'une convocation en date du 23 Juin 2025, les membres du Conseil municipal de Marat se sont réunis, le 27 juin 2025 à 20 heures en salle du conseil, sous la présidence du maire, M. Patrice DOUARRE.

Etaient Présents : M. DOUARRE Patrice, M. COSTE Philippe, M. BRAJON Sébastien, Mme VIALLE Marie-Hélène, Mme GOURCY Geneviève, M. ROLLIER Jean-Claude, M. LECOQ Gérard, Mme BOSDECHER Joëlle, M. DELAIR Alain.

Absents excusés : Mme CREPET Laure, M. DUFOURNAUD Thomas, M. DOUSSON Jonathan, M. SABATIER Gaétan, M. SAVY Charley, Mme PENSEC Annaïg.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. M. Sébastien BRAJON est désigné pour assurer cette fonction.

1/ PROCES-VERBAL DES 11 AVRIL 2025

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

2/ DELIBERATION REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DES ECOLES PUBLIQUES

Le Maire indique que deux enfants sont scolarisés à l'école publique d'Ambert et qu'une demande de participation aux frais est sollicitée par la commune d'Ambert. Montant : 1 093,67 €.

Le conseil approuve à l'unanimité la participation aux frais.

3/ DELIBERATION TRAVAUX ECLAIRAGES PUBLIQUES TE63 SUITE A LA GRELE

M. le Maire indique que, suite à l'orage de grêle du 28 juin 2024, de nombreux points d'éclairage publics sont détériorés, voir hors service (67). Pour information l'éclairage public n'est pas assuré contre ce type de risque.

Il rappelle que l'éclairage public est de la compétence du Territoire d'Energie 63.

Le montant des réparations s'élève à 43 000 €. Conformément aux décisions prises par son comité syndical, le TE63 sollicite une participation de la commune à hauteur de 21 513,44 € (dépense répartie sur 2 exercices).

Le conseil approuve le devis et la convention proposée à l'unanimité.

Des réparations ont et vont encore être réalisées dans l'attente des travaux définitifs

4/ DELIBERATION REORGANISATION VOIRIE COMMUNALE

Dossier M. USCLADE / M. GAUTHIER

En raison du changement de propriétaire de la parcelle cadastrée BC440, une nouvelle délibération doit être adoptée pour réaliser la vente chez Maître LABIDOIRE. Montant : 7,05 €.

Vote pour à l'unanimité

Dossier M. et Mme PEINCHAUD

Dans la cadre des engagements pris, le conseil donne son accord à l'unanimité pour céder la parcelle AC535 à Mr et Mme PEINCHAUD. Montant : 11,55 €.

Dossier M. DELAIR

Afin de régularisation, M. Le Maire propose l'acquisition des parcelles AB538 et AB541 à M. DELAIR.

Montant : 7,05 €

Vote pour à l'unanimité

5/ DELIBERATION TARIFS CANTINE

Au vu de l'augmentation des différents frais et afin de maintenir un service de qualité, le conseil souhaite revoir les tarifs de la cantine.

Montants adoptés à l'unanimité :

- 3,30 € le repas enfant (3,10 € actuellement)
- 7 € pour les repas adultes (6,50 € actuellement)

Tarif applicable à compter du 1^{er} septembre 2025.

6/ DELIBERATION ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CNCL

Suite à la participation et aux dépenses engendrées par le CNCL pour la fête patronale, il est décidé à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 €.

7/ DELIBERATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU RUCHER DE MARAT

Dans le cadre du BEC3 (Budget Eco Citoyen) porté par le Département 63, le rucher communal souhaite déposer un dossier de candidature. Dans le cadre de celui-ci, la commune doit s'engager à mettre à disposition de l'association un terrain communal (l'actuel rucher).

Après différents échanges, le conseil donne son accord à l'unanimité pour autoriser M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Un courrier sera également édité par M. Le Maire concernant les différents autres projets qui pourraient être portés dans le cadre du BEC3, le plafond maximum étant de 14 000 € (date limite de dépôt des dossiers : 8 septembre 2025).

Idée : travaux sur le parvis de l'école, plantation et remplacement d'arbres aux vergers communaux, aménagement de la Frontrotte, chemin du lavoir, aménagement à la zone humide, aire de jeux pour enfants...

8/ PAD : PROGRAMME D'AMENAGEMENT DURABLE

M. Gérard LECOQ fait un point sur le Plan d'Aménagement Durable (PAD) et rappelle que LUP a formulé 13 fiches projet.

Jeudi 3 juillet se déroulera le dernier comité de pilotage en présence des différents partenaires (ALF, PNRLF, Département...) qui clôturera la prestation du cabinet conseil.

Le premier adjoint évoque la possibilité de constituer très rapidement une nouvelle commission qui aurait pour objectif de poursuivre le projet d'aménagement du bourg.

Un point est fait sur la qualité du travail de LUP, même si les conclusions finales sont encore attendues. La prestation est plutôt à la hauteur des attentes malgré des imprécisions sur la partie budgétaire.

9/ DOSSIER CRECHE

Pas d'éléments nouveaux à ce jour. Les résultats de l'étude de faisabilité ne sont toujours pas connus.

10/ QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire a reçu une demande d'achat pour une balustre installée sur une concession à l'abandon du cimetière. Il propose de céder ce garde-corps pour un montant de 600 € (correspondant au frais pour libérer l'emplacement). Le conseil donne son accord à l'unanimité et autorise M. La Maire à gérer directement les demandes d'achat de ce type.
- M. Gilles VOLDOIRE a sollicité la commune pour participer aux frais de rénovation du mur descendant au lavoir. Le premier adjoint précise qu'il s'agit d'un mur privé soutenant le terrain de M. VOLDOIRE situé en contre-haut. Le conseil refuse de subventionner des travaux sur un bien privé, son budget et l'équité entre administrés ne le permettant pas. M. Le Maire doit rencontrer M. VOLDOIRE pour lui faire une proposition.
- La dotation rurale du PNRLF se porte pour à 16 541 €
- M. le Président de l'association ADMR se propose de rencontrer les élus pour leur faire part des missions et tâches proposées. Le conseil apprécie la démarche et souhaite recevoir l'ADMR, charge à M. le Maire de trouver une date.
- Lecture du courrier d'un couple ayant pour projet l'ouverture d'une auberge dans le secteur et sollicitant les potentielles possibilités.
- Question de M. ROLLIER :
 - Q : A qui appartient le terrain sur lequel est construit le multi-accueil ?*
 - R : A la commune de Marat*
 - Q : Est-ce que le bâti actuel pourrait avoir une autre destination que l'enfance-jeunesse ?*
 - R : M. le Maire doit se renseigner mais il semblerait que cette infrastructure est destinée uniquement à cet usage.*
- Lecture d'un courrier de la sous-préfecture concernant l'organisation d'un camp sous tente la nuit du 5 au 6 août à la zone humide.

- Concernant les aménagements réalisables sur le parvis de l'école, la photo d'une jardinière constituée en « croûtes » d'enrobé est projetée pour information.
- ALF va organiser la visite de villages ayant menés à bien des projets d'aménagement de centre bourg. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.
- Présentation des visuels des panneaux explicitant la faune et la flore et devant être implantés en septembre à la zone humide.
- Le 1^{er} adjoint informe de la réalisation complète du programme de voirie 2025.
- Un retour est fait par le 2^e adjoint sur la fête patronale. Celle-ci a globalement réuni beaucoup de monde et a recueilli un vif succès. Il remercie les associations et les bénévoles.
- Mardi 1^{er} juillet, la municipalité organise un 1^{er} marché d'été. Pas moins de 15 exposants sont attendus.
- La commune a fait l'acquisition d'une enceinte portable (utilisable notamment lors des commémorations...).
- L'adjoint au service technique informe d'une panne sur un des engins communaux.
- Gérard LECOQ informe de nuisances sonores quasi-quotidiennes par un ou plusieurs motocyclistes, notamment à l'heure d'accueil de sa clientèle.

11/ COMMENTAIRES ET EXPRESSIONS PERSONNELLES

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22h30.